



## **CHSCT de l'Ain du lundi 7 mars 2016:**

### **Bilan de la visite par une délégation du CHSCTD01 du lycée du Val de Saône de Trévoux, lundi 14 décembre 2015.**

#### **Un ensemble de préconisations a été adopté par le CHSCTD01.**

Elles sont adressées au président du CHSCTD01, le DASEN de l'Ain, en tant que représentant de l'employeur. Elles ont été normalement transmises au chef de service du lycée du Val de Saône, c'est à dire le Proviseur. Ces préconisations n'ont pas de caractère obligatoire, mais l'employeur doit tenir informé le CHSCTD01 des suites données à ces préconisations (décret n°82-453 du 28 mai 1982).

#### **Préconisations adressées au Président du CHSCTD01 :**

- Éliminer les problèmes d'odeurs et de moisissures des WC « hommes » de la salle des personnels.
- Étudier avec la Région la possibilité de surélever les garde-corps des galeries.
- Élaborer une charte interne d'utilisation des messages électroniques, en y associant les différentes catégories de personnels concernés.
- Réévaluer les besoins et les moyens humains et financiers, pour l'entretien et la maintenance du réseau et de l'équipement informatiques.
- Ajuster, en lien avec la Région, l'équipement informatique du lycée, au regard des missions à effectuer par les différents personnels.
- Solliciter auprès du Rectorat une formation d'établissement sur les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) et l'ergonomie des postes de travail informatiques.
- Insérer, dans le livret de rentrée remis aux personnels, la plaquette d'information présentant les dispositifs de santé et de sécurité des personnels, disponible sur le site académique.
- Intégrer dès que possible dans le document unique (DUER) le recensement des RPS (Risques Psycho-Sociaux), en associant tous les personnels. Pour ce faire, deux brochures de l'INRS, *ED 6140 " Évaluer les facteurs de risques psychosociaux : l'outil RPS-DU "* et *ED6139 « Risques Psycho-Sociaux et Document Unique »* peuvent être utilisées avec profit.

*Vos élus FSU au CHSCT de l'Ain*

(Ne pas hésiter à nous contacter : [fsu01@fsu.fr](mailto:fsu01@fsu.fr) ou [s2ain@lyon.snes.edu](mailto:s2ain@lyon.snes.edu) . De nombreuses informations sur ce sujet sont sur le site de la FSU01, dans la rubrique « CHSCT (Conditions de travail)» : [sd01.fsu.fr](http://sd01.fsu.fr) )